

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 20/199 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU SEIN DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

CHÌ PORTA MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE RILATIVA À A DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTENTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA À L'UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt six novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPUTTI Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Antoine POLI Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Anne PIERI

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Michel GIRASCHI à Mme Marie SIMEONI

M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE

M. Paul LEONETTI à Mme Pascale SIMONI

M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. François ORLANDI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Louis DELPOUX
Mme Catherine RIERA à M. Antoine POLI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI
Mme Julia TIBERI à Mme Anne TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- **VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU la délibération n° 18/022 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Corse.
- VU la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- **VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et son article 68,
- **APRES** avoir pris acte de la démission de Mme Fabienne GIOVANNINI, Présidente de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse,
- **SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER:

DESIGNE Mme Juliette PONZEVERA pour siéger, en qualité de membre, au sein du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 2:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI